

	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29@ dgfip.finances.gouv.fr</p>	
Compte rendu du Comité Technique Local du 22 mars 2022		

Dans sa déclaration liminaire, **Solidaires Finances Publiques** affirme sa solidarité avec le peuple Ukrainien, qui résiste courageusement à l'agression ; avec les réfugiés qui, par millions, fuient le conflit ; avec celles et ceux qui, en Russie et en Biélorussie, s'opposent courageusement à la guerre, bravant la répression politique.

Solidaires Finances Publiques rappelle à M. Brocart, Directeur des Finances Publiques du Finistère, les effets de la crise sanitaire que nous traversons depuis 2 ans.

Notre Organisation Syndicale, se référant aux rapports de l'Insee, indique que les prestations sociales et les services publics jouent un rôle redistributif, permettant ainsi de réduire les inégalités, en apportant d'une part des prestations en nature comme la santé et l'éducation, et d'autre part en donnant accès à des services publics gratuits.

Concernant la Fonction Publique et particulièrement la DGFIP, **Solidaires Finances Publiques** a bien noté l'annonce faite à la presse du dégel du point d'indice des fonctionnaires à l'été 2022. Pour autant, notre Organisation Syndicale se montre réservée sur cette annonce et attend les propositions du gouvernement. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

Au-delà de ces nécessaires revalorisations, il est urgent et essentiel, pour **Solidaires Finances Publiques**, de revendiquer :

- L'arrêt immédiat de l'ensemble des réformes et autres restructurations dont le Nouveau Réseau de Proximité.
- L'arrêt immédiat des fermetures / regroupements de services.
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois.
- La reconnaissance de l'investissement et la technicité des agents des Finances Publiques par un abondement des promotions intra et inter catégorielles.
- Un rattrapage des pertes salariales par une augmentation significative du point d'indice (près de 20 % de perte en 15 ans) et du régime indemnitaire des agents.

Déclaration liminaire

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/290/actualite/ctl/203-ctl-du-22-mars-2022-declaration-liminaire.html>

Adoption des PV de séances du 14/12/2021, 11/01/2022 et 18/01/2022

Les PV sont adoptés sans aucune remarque des Organisations Syndicales.

Prise en charge des paiements par carte bancaire au sein des CFP

Le plan de suppression progressif du numéraire au sein du réseau de la DGFIP s'est traduit, au plan local, par la suppression des caisses en numéraire au sein des CFP du Finistère depuis le 1er septembre 2021, en dehors des deux caisses résiduelles de Brest et Quimper.

En revanche, les usagers peuvent continuer à effectuer des paiements par carte bancaire auprès des CFP au moyen d'un terminal de paiement électronique (TPE) dont la gestion est assurée par les postes comptables.

La Direction estime que la gestion d'un TPE contient à la fois une dimension de service rendu à l'utilisateur (prise en charge du paiement directement auprès de l'utilisateur), mais également une dimension de traçabilité comptable importante qui justifie que sa gestion soit confiée aux services comptables.

S'il n'apparaît pas envisageable de positionner le SAD (Service d'Accueil à Distance) en gestionnaire des deux caisses résiduelles de Quimper et Brest (qui conservent également la mission d'encaissements en numéraire), en revanche, sur les autres CFP, l'intégration de la prise en charge du seul paiement par carte bancaire serait de nature à simplifier le parcours des usagers et consolider les missions des agents du SAD d'après la Direction.

Afin d'évaluer la faisabilité d'une telle organisation, la Direction propose d'engager une expérimentation sur le site du CFP de Landerneau à compter du 1^{er} juin 2022.

L'objectif est de mesurer l'efficacité d'une organisation scindant la prise en charge des paiements par carte bancaire (SAD) et le traitement comptable de ces opérations (SGC).

Solidaires Finances Publiques attire l'attention de la direction sur la charge de travail supplémentaire pour les agents du SAD sans emplois supplémentaires.

Bilan budgétaire 2021 et budget initial 2022

En 2021, les principaux postes budgétaires restent les loyers et charges connexes (1,68 M €), l'affranchissement (0,83 M €), et les frais de déplacement et de mission (0,59 M €). Ces trois postes représentent 66 % de l'exécution budgétaire.

Le budget a été impacté par les conséquences de la crise sanitaire. Le poste des services (0,67 M €) est ainsi en forte hausse (+ 46 %) du fait de la poursuite des prestations supplémentaires de nettoyage (+ 113 000 €), et des prestations de filtrage des CFP par les vigiles, notamment pendant la campagne déclarative (+ 78 000 €).

Solidaires Finances Publiques dénonce, comme tous les ans, la baisse de la dotation budgétaire allouée à la DDFIP du Finistère : - 634 600 € en 5 ans (- 12%).

Solidaires Finances Publiques est particulièrement préoccupé par la dotation annoncée en 2022 (3 899 458 € soit une baisse de 788 742 € par rapport à 2021 !!!).

M. Brocart tente d'expliquer que cette dotation en forte baisse est bien en rapport avec l'évolution des effectifs...

Solidaires Finances Publiques rappelle l'engagement de la Direction de doter les CFP de bornes de recharge électrique : pas de réponse de la Direction.

Solidaires Finances Publiques interroge la Direction sur le déploiement de la téléphonie par internet TOIP, en particulier avec l'arrivée du Centre de Contact des Professionnels à Morlaix : malgré des explications très (trop) techniques, notre Organisation Syndicale n'est pas convaincue

par l'avancée de la téléphonie par internet dans notre département, et n'est toujours pas rassurée sur la faisabilité technique de raccorder autant de lignes téléphoniques pour le futur CDC de Morlaix. Nous serions très contents d'avoir tort...

Solidaires Finances Publiques interroge la Direction sur la répartition des charges entre les Finances Publiques et la Gendarmerie à Châteaulin. La Direction précise qu'une convention d'occupation a été signée et que chaque administration règle sa part au prorata.

Notre Organisation Syndicale a demandé à la Direction de fournir aux représentant.es du personnel une copie de cette convention ainsi que le règlement intérieur (accord de M. Brocart).

Solidaires Finances Publiques s'étonne également de notre présence à cette réunion dans une salle appartenant à la Maison des Sports alors que nous possédons des salles de réunion suffisamment spacieuses (Châteaulin) ? M. Brocart indique qu'il s'agit d'un arbitrage afin de ne pas faire déplacer les directeurs...

Solidaires Finances Publiques signale qu'une telle location coûte 80 euros d'argent public alors que notre administration dispose de salles de réunion.

Rapport d'activité 2021

Solidaires Finances Publiques est intervenu sur plusieurs aspects de ce rapport d'activité 2021 toujours très « froid », très comptable, et qui ne reflète pas la réalité que vivent les agent.es sur le terrain.

Nouveau Réseau de Proximité

La Direction estime avoir organisé une concertation interne et externe avant le lancement du NRP.... **Solidaires Finances Publiques** indique qu'il n'y a jamais eu de concertation avec les Organisations Syndicales, représentatives des personnels, car aucune de nos propositions n'a trouvé grâce aux yeux de la DDFiP.

SDIF

Solidaires Finances Publiques estime que la création du Service Départemental des Impôts Fonciers a été précipitée : pilotage de cette nouvelle structure compliqué et aggravé par la mise en place de l'application « Gérer Mes Biens Immobiliers », et les milliers de e-contact et autres contentieux à traiter en fin d'année 2021. Les agent.es du SDIF étaient tout.es prêt.es du burn-out.

Télétravail

Solidaires Finances Publiques estime que des tensions persistent dans les services, entre les agent.es en présentiel et celles et ceux en distanciel. Une attention particulière doit être portée sur les effets du télétravail sur les collectifs et les organisations du travail.

Notre Organisation Syndicale réclame que soit réalisé un vrai travail d'analyse sur le télétravail, ses causes et ses conséquences sur l'ensemble des personnels, alors que l'administration se contente de livrer un bilan purement statistique.

Solidaires Finances Publiques demande, à nouveau, la mise à disposition d'un poste de travail complet (ordinateur portable, souris, clavier, écran, téléphone portable, fauteuil, imprimante, etc...) pour l'ensemble des télétravailleurs et télétravailleuses. Une revalorisation de la modeste prime télétravail est attendue par notre Organisation Syndicale.

Emplois

Solidaires Finances Publiques revient, une nouvelle fois, sur une expression taboue dans notre administration « suppressions d'emplois » : 245 emplois supprimés à la DDFiP du Finistère en 10 ans (20 % des effectifs).

Solidaires Finances Publiques rappelle que 1 600 emplois vont être supprimés aux Finances Publiques en 2022, alors que, dans le même temps, 1 000 contractuel.les vont se voir proposer un contrat de travail.

Solidaires Finances Publiques interpelle la Direction en demandant la transparence sur les recrutements de contractuel.les dans le département (nombre, rémunérations...).

M. Berzin précise que des contractuel.les peuvent être recruté.es afin de combler des emplois restés vacants à l'issue des mouvements ou sur des zones géographiques déficitaires.

La rémunération brute d'un.e contractuel.le est de :

- A = 2 576 € bruts
- B = 2 060 bruts
- C = 1 714 bruts

M. Berzin indique que 5 contractuel.les ont été recruté.es à la DDFiP du Finistère en 2021. la DDFiP propose 4 emplois de contractuel.les à l'heure actuelle (fiches de poste sur Ulysse).

Solidaires Finances Publiques réclame un vrai statut, une vraie reconnaissance pour les agent.es qui forment les contractuel.les ou les stagiaires (décharges de service, primes).

Formation Professionnelle

Si le nombre de jours de formation professionnelle est quasiment identique en 2021 (3 785 jours) aux chiffres de 2019 (3 991 jours), les e-formations ont littéralement explosé (420 jours en 2019 / 892 jours en 2021).

Pour **Solidaires Finances Publiques**, les formations doivent se dérouler en présentiel afin de permettre un véritable échange entre les stagiaires et les formateurs et formatrices. Les e-formations doivent rester l'exception et ne pas devenir la norme.

Campagne IR

Solidaires Finances Publiques rappelle à la Direction que la campagne IR 2021 a été particulièrement difficile à vivre pour les agent.es.

Mme Bouvet indique que la campagne IR fera l'objet d'un point lors d'un prochain CTL. Elle nous indique que les difficultés de la campagne IR 2022 seront davantage liées à des particularités organisationnelles (saisie des déclarations dans l'application Gespart) qu'aux nouveautés fiscales.

Mme Bouvet confirme que, comme l'an dernier, les services seront mobilisés en soutien des centres de contact durant quasiment 2 mois et tout particulièrement au mois de mai. Sur la base du volontariat, des accueils en externe seront assurés.

Mme Bouvet indique également que les agent.es devront procéder à une double saisie sous Gespart des locaux d'habitation (logements et garages séparés).

Des vigiles seront positionné.es devant tous les bâtiments lors de la campagne IR afin de gérer les flux et files d'attente. Des prestations de nettoyage complémentaires sont également prévues.

Une organisation estime que le principal problème est, et reste le manque de moyens humains dans nos services. **Solidaires Finances Publiques** partage cette analyse et réclame l'arrêt des suppressions d'emplois.

Enregistrement

Solidaires Finances Publiques demande confirmation à la Direction de la création d'un Service Départemental de l'Enregistrement à la DDFiP ?

La Direction confirme la mise en place du Service Départemental de l'Enregistrement à Châteaulin en 2023 tout en conservant les 2 SPF de Brest et Quimper. Les travaux préparatoires débuteront dès l'été 2022.

En réponse à une question de **Solidaires Finances Publiques**, Mme Bouvet indique que ce service devrait être installé au 1^{er} janvier 2023 mais que la date n'est pas encore arrêtée.

Publicité Foncière

Les SPF de Brest et Quimper sont aidés par 2 SPF extérieurs.

Le dispositif permettant aux notaires d'accéder directement au questionnement du fichier afin de pouvoir faire eux-mêmes les réquisitions sera ouvert dès le 7 avril (double commande pendant 3 mois) et pleinement efficient dès le mois de juillet 2022.

Priorité est donnée au traitement des actes de vente car ces actes engendrent du contentieux s'ils ne sont pas traités dans les temps = cela va permettre d'éviter du contentieux lors de la sortie des Taxes Foncières.

Toujours plus de 300 jours de retard mais la Direction espère qu'à partir de l'été 2022 cela va aller en s'améliorant tout en ayant conscience qu'il faudra du temps pour résorber le retard.

Questions diverses

Bilan des demandes de rupture conventionnelle à la DDFiP du Finistère

Solidaires Finances Publiques demande un bilan des demandes de rupture conventionnelle à la DDFiP du Finistère.

M. Berzin indique qu'en 2020, 8 demandes de rupture conventionnelle ont été faites par les agent.es (6 ont été acceptées). En 2021, 4 demandes de rupture (2 acceptées et 1 demande annulée par l'agent.e).

Le montant moyen de l'indemnité de rupture est de 39 400 €, et M. Berzin indique, qu'en règle générale, l'administration octroie la somme plancher (9 mois de salaire).

Selon la Direction, les agent.es partent de façon "positive", pour vivre une autre expérience professionnelle ou personnelle, et non pas forcément par rapport aux restructurations et un certain mal-être au travail.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, il est certain que les sommes proposées par l'administration, lors d'une rupture conventionnelle, n'incitent pas les agent.es à sauter le pas. De plus, les conséquences ne sont pas neutres, en particulier pour ce qui est du montant des pensions de retraite.

Revalorisation de l'indemnité kilométrique (décret du 14 mars 2022) avec effet rétroactif au 1er janvier 2022

Solidaires Finances Publiques indique à la Direction que le décret de revalorisation de 10 % de l'indemnité kilométrique a été publié le 14 mars 2022 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/290/205-decret-revalo-10-de-l-indemnite-kilometrique-14-mars-2022.html>

Notre Organisation Syndicale souhaite connaître la date de mise en place à la DDFiP de cette revalorisation et les modalités de restitution aux agent.es des sommes dues suite à la rétroactivité ?

M. Lauvernier indique que l'application Chorus Frais de Déplacement va être modifiée très rapidement, et que la Direction va rembourser les sommes dues aux agent.es sans aucune démarche de leur part.

Solidaires Finances Publiques regrette que le pouvoir politique n'ait pas la volonté d'augmenter le point d'indice aussi rapidement que l'indemnité kilométrique (même si le pourcentage de progression reste dérisoire et non discuté).

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes aux Finances Publiques

Solidaires Finances Publiques rappelle que l'égalité femmes / hommes est un revendicatif fort de notre Organisation Syndicale, et souhaite que la DGFIP, et notre Direction en particulier, ambitionnent de réellement promouvoir cette recherche d'égalité dans son milieu professionnel, et pas uniquement le 8 mars, journée internationale des droits des femmes.

Solidaires Finances Publiques évoque l'obligation faite aux Directions de prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles en déployant un plan de formation à l'attention de l'ensemble des agent.es et souhaite que cette formation se déroule en présentiel et non en e-formation à domicile comme cela semble se dessiner...

Solidaires Finances Publiques rappelle également que les DDFiP doivent organiser prochainement un CTL sur cette thématique.

La Direction confirme la tenue d'un CTL au cours du semestre et d'une formation obligatoire sur les violences sexistes et sexuelles.

Indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle

Solidaires Finances Publiques rappelle qu'un.e agent.e peut percevoir une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle si les conditions suivantes sont remplies :

- Vous êtes fonctionnaire d'État ou contractuel.le en CDI dans la fonction publique d'État
- Votre service, votre établissement public ou votre établissement public local d'enseignement : Collège, un lycée (d'enseignement général, technologique ou professionnel) ou un établissement d'éducation spéciale de l'enseignement public fait l'objet d'une restructuration prévue par un arrêté ministériel
- Vous êtes affecté.e à l'initiative de l'administration sur un emploi nécessitant une formation professionnelle pour adapter vos compétences à ce nouvel emploi.

La durée de la formation doit être d'au moins 5 jours.

L'indemnité vous est versée en une seule fois à la fin de la formation et après remise de votre attestation de formation quand vous rejoignez votre nouvel emploi.

Le montant maximum de l'indemnité dépend de la durée de la formation professionnelle :

- Formation d'au moins 5 jours : 500 €
- Formation d'au moins 10 jours : 1 000 €
- Formation d'au moins 20 jours : 2 000 €

Une organisation syndicale indique que la circulaire ENFIP référençant les formations qui rentrent dans le champ d'application de cette indemnité est trop restrictive et certain.es agent.es qui doivent suivre des formations suite à une restructuration ne peuvent percevoir cette indemnité.

Installation des agents au CFP de Morlaix (accueil rez-de-chaussée)

Une organisation syndicale revient sur les mauvaises conditions d'installation des agent.es du CFP de Morlaix qui doivent travailler les après-midis dans des boxs normalement réservés à l'accueil des usagers et inadaptés au travail de bureau.

Les organisations syndicales acceptent le principe de libérer l'actuel local syndical du CFP de Morlaix afin d'agrandir la surface de travail des agent.es au rez-de-chaussée à la condition sine qua non qu'un autre local syndical soit mis à disposition.

Centre de contact des professionnels au CFP de Morlaix

41 emplois sont prévus au futur CDC des professionnels de Morlaix. La Direction indique que cette structure sera composée de : 1 chef de service (M. Papagno), 1 adjointe (Mme Videau), 6 inspecteurs.trices, 30 contrôleur.es, et 3 agent.es.

Les 10 contrôleur.es stagiaires, qui arrivent au mois de mai, seront affecté.es au SIE de Morlaix jusqu'à la création du CDC. Les autres seront nommé.es suite aux mouvements de mutation.

Chaque brigade sera composée d'un inspecteur.trice et 5 contrôleur.es. Il est prévu de couvrir tous les SIE du Val-de-Marne (94) et des Yvelines (78) avec une montée en charge par vagues successives.

M. Brocart, en réponse à une question syndicale, indique que la convention signée afin de faciliter l'accès à un logement n'est théoriquement ouverte qu'aux agent.es qui intègrent le CDC, mais cela n'empêchera pas une communication aux agent.es nommés dans d'autres services du CFP de Morlaix.

Solidaires Finances Publiques se félicite de la signature de cette convention et rappelle son interpellation de M. le Préfet et Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Morlaix à ce sujet en septembre 2021 :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/290/204-courrier-sous-prefecture-de-morlaix-tension-immobiliere.html>

Accueil des nouveaux (printemps 2022)

Solidaires Finances Publiques demande à la Direction la possibilité de rencontrer les contrôleur.es et inspecteurs.trices qui arrivent à la DDFiP durant les mois d'avril et mai 2022.

Après bien des atermoiements, la Direction accepte que les Organisations Syndicales puissent rencontrer les contrôleurs et inspecteurs.